

1936 - 1986

Saintonge



50^e ANNIVERSAIRE

S comme Servir la FRANCE depuis cinquante ans,
A₁ comme Amour de notre terre, du vol et de l'azur,
I comme Icare, le premier CHASSEUR dans le Soleil,
N comme NEPTUNE et le TRIDENT Ailé de la 3C2,
T comme THOUON, l'as de la campagne de FRANCE
et l'exceptionnel Commandant du 1/8 SAINTONGE,
O comme Honneur aux chasseurs tombés en plein ciel d'HONNEUR,
N comme Naval d'origine sur NIEUPORT 62,
G comme Gloire passée et présente, de nos pères au combat et leur fils dans la paix,
E comme Ecole de Transformation Opérationnelle, Ecole du courage et
du travail, Exemple de Grandeur et d'Humilité... ou comme

ESCADRON de CHASSE 1/8 SAINTONGE.


PAT MARROQUE



**DECISION PORTANT ATTRIBUTION
DE LA FOURRAGERE
AUX COULEURS
DE LA CROIX DE GUERRE SPECIALE,
AU TITRE DES T.O.E.,
AU GROUPE DE CHASSE
N° 1/8 « SAINTONGE »**

DECISION N° 49

Le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées

« AIR »

DECIDE

Le Groupe de Chasse 1/8 « SAINTONGE » ayant obtenu depuis son arrivée en Extrême-Orient le 10 Septembre 1951 deux citations à l'ordre de l'Armée Aérienne comportant l'attribution de la Croix de Guerre des Théâtres d'Opérations Extérieurs, a droit, à compter de la date de la présente décision, au port de la fourragère aux couleurs de la Croix de Guerre spéciale aux Théâtres d'Opérations Extérieurs.

PARIS, le 21 NOV 1953





1



2



3



4



5

7



6



8

DEFINITION HERALDIQUE

①

8^e ESCADRE DE CHASSE

Actuel insigne de la 8^e Escadre.

Ecu d'émail blanc chargé d'un aigle d'or essorant, en chef deux chevrons alésés de sinople soutenu du chiffre 8^e de sable. Le chiffre 8 désigne la 8^e Escadre de chasse, les chevrons verts symbolisent la chasse. L'aigle évoque l'Armée de l'Air. Les inscriptions « Nice » et « Saintonge » correspondent aux deux escadrons constituant l'Escadre.

La 8^e Escadre de chasse est stationnée sur la Base aérienne de Cazaux.

②

ESCADRON DE CHASSE 1/8

« SAINTONGE »

Ecu taillé d'argent et d'émail bleu.

L'insigne du « Saintonge » est une composition des insignes de ses deux escadrilles : celles-ci, avant d'être transférées à l'Armée de l'Air le 1^{er} janvier 1936, appartenaient à l'Aéronautique Navale.

③

PREMIERE ESCADRILLE 3 C 2

« TRIDENT »

Trident ailé en barre, les ailes sont de gueules et le trident d'or.

Le Trident, symbole marin par excellence (c'était l'un des attributs de Neptune), exprime bien, pourvu d'ailes, le caractère originellement mixte de l'escadrille 3 C 2.

④

DEUXIEME ESCADRILLE 3 C 3

« LION »

Lion bondissant d'or et de sable posé en barre.

Le Lion bondissant de la 3 C 3 créée en mars 1925 à Bizerte, fut copié sur l'affiche d'un cirque de passage dans cette ville.

⑤

8^e ESCADRE DE CHASSE

Ecu moderne à bordure coupée, taillée et tranchée dans le canton dextre de la pointe en U sur fond d'émail bleu un lion bondissant d'or l'inscription 4 C 1 du même en 2 sur fond de gueule un chardon de sinople bordé d'or et l'inscription SPA 38 aussi d'or en 3 sur fond

d'argent un trident ailé les ailes sont de gueule et le trident d'or l'inscription 3 C 2 du même en pointe sur fond d'azur un requin versé à dos d'émail bleu et ventre d'or l'inscription 3 C 1 aussi d'or au comble d'argent inscription 8^e Escadre d'or.

⑥

INSIGNE PORTE PAR L'ESCADRON 1/8

« MAGHREB » EN 1954

⑦

INSIGNE DE LA 8^e ESCADRE PENDANT LA MEME PERIODE ANNEE 1960 - NON HOMOLOGUE

⑧

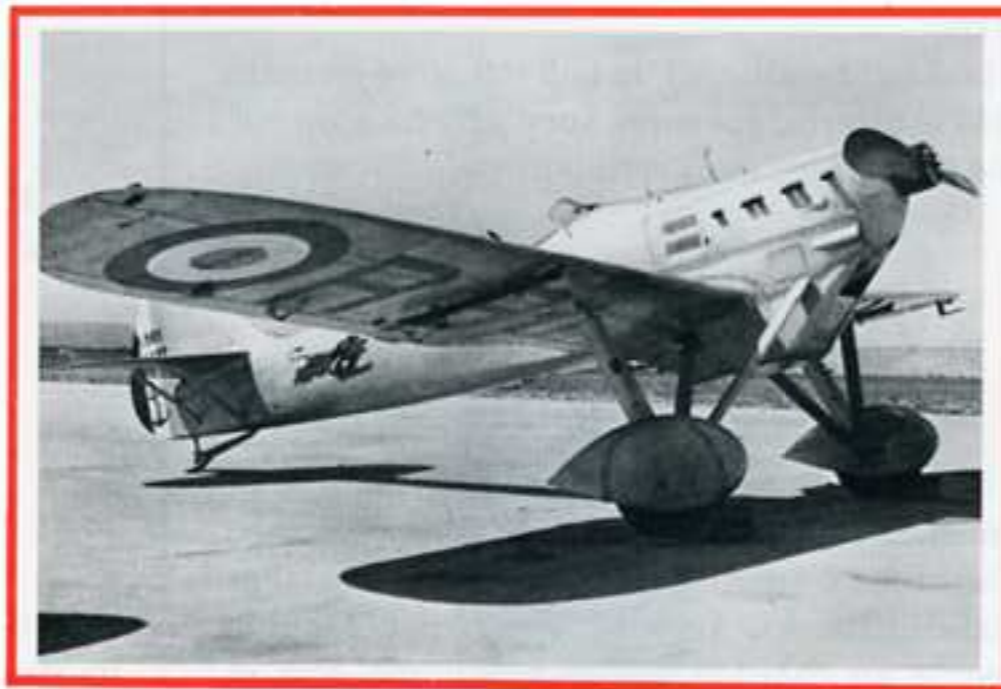
TETARD VOLANT

Insigne porté par certains avions du groupe de chasse II/18, insigne non officiel de l'hiver 1944-1945.

Le 1/8 à travers l'histoire



NID 62 à Bizerte



DEWOITINE à Marignane

Créée le 30 juin 1927, l'escadrille 4 C1 du « Lion bondissant » s'installe à Bizerte sur avion NID 62.

En 1932, l'escadrille 3 C2 du « Trident ailé » est basée au Palyvestre sur NID 62 également.

Toutes deux appartiennent à l'Aéronavale jusqu'au 1^{er} janvier 1936 où elles sont transférées à l'Armée de l'Air et vont former le G.C. (groupe de chasse) 1/8 de la 22^e brigade aérienne basé à Marignane. Il est équipé de D 500 et D 501, D 510, puis de POTEZ 631 jusqu'en 1939 où il fait route vers Hyères et récupère des MB 152.

S'illustrant pendant la Campagne de France de mai-juin 1940 sur de nombreux terrains de métropole, le G.C. 1/8 remporte 44 victoires aériennes du 10 mai au 26 juin 1940 avant d'être dissous le 8 novembre 1942 avec l'armée française d'armistice.

Rebaptisé 1^{er} G.C. F.F.I. en 1944, puis G.C. 2/18 « Saintonge » l'escadron reprend le combat sur D 520, puis Spitfire MK 5 à Toulouse et Bordeaux-Mérignac.

En un mois, du 4 avril au 1^{er} mai 1945, le G.C. effectue 329 sorties de guerre sans perdre un seul pilote.

Le 16 janvier 1951, le G.M. 1/8 « Saintonge » est créé sur P 47 Thunderbolt et le 18 septembre de la même année, devenu G.C. 1/8 « Saintonge », il participe aux opérations contre le Viêt-Minh en Indochine sur Bearcat F 8 F 1B.

Dans le conflit, l'escadron perdra de nombreux pilotes et recevra en 1952 son drapeau au champ d'honneur.

Participant à l'opération Castor de Dien Bien Phu, il obtiendra la fourragère aux couleurs de la Croix de guerre des T.O.E. le 21 novembre 1953.

Baptisé E.C. 1/8 à Rabat en 1954, l'escadron « Maghreb » sera équipé de VAMPIRE.

Rebaptisé « Saintonge » le 17 février 1956, il participe au conflit algérien.

En juin 1959, il prend en compte ses premiers MYSTERE IV A après transformation à Orange.

Après Rabat, Oran et Nancy, l'escadron 1/8 est dissous en 1961 puis recréé en 1964 sur la Base de Cazaux où il recevra en 1982 ses premiers ALPHAJET après extinction des MYSTERE IV A.



*F 8 - F 1 B
avant décollage
pour une mission d'opération
à partir de Dien Bien Phu.*



MYSTERE IV A à Cazaux

Le 1/8 à travers l'histoire

ZONE D'OPERATIONS AERIENNES EST
GROUPEMENT DE CHASSE N° 22
ETAT MAJOR
3^e BUREAU
N° 1636/3-Op./S

P.C., le 7 avril 1940

ORDRE N°19

Pour l'entrée en action du G.C. 1/8

I — Le G.C. 1/8 vient d'être affecté au Groupe-ment de Chasse n° 22 avec le terrain de Velaine-En-Haye comme terrain de base.

Son échelon roulant n'a pas encore rejoint, mais il dispose d'un certain nombre de mécaniciens des différentes spécialités.

Il lui est donc possible, dès maintenant,

- de procéder aux reconnaissances de secteur nécessaires en vue de son travail ultérieur ;
- de participer dans une certaine mesure aux missions imparties au Groupement.

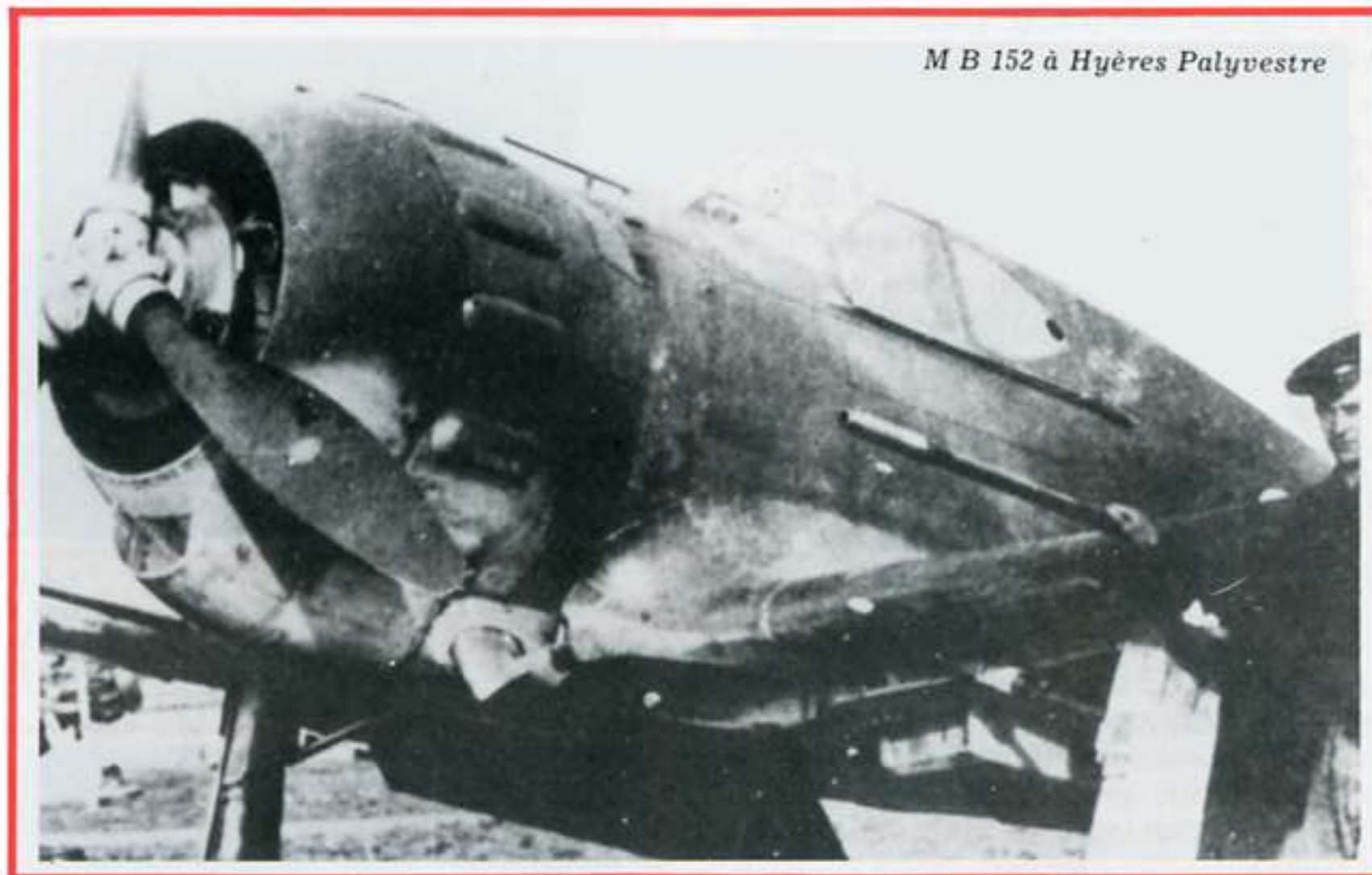
Le présent ordre a pour but de fixer le Com-mandant du Groupe sur ces deux points.

II — Dans la situation actuelle, le G.C. 1/8 est appelé à travailler dans la zone des III^e et IV^e armées,

— soit en participant à la manœuvre de des-truction de l'Aviation adverse (Cf. ordre n° 18 du 5 avril 1940) ;

— soit en coopérant au renforcement des G.C. de ces mêmes Armées dans l'exécution de leurs missions de protection.

Le Commandant du G.C. 1/8 fera procéder aux reconnaissances des fronts tenus par les III^e et IV^e armées, savoir :



M B 152 à Hyères Palyvestre

— III^e Armée : Longuyon - Longeville les St Avold

— IV^e Armée : Longeville les St Avold - Rohrbach.

Ces reconnaissances auront lieu dans la mati-née et dans l'après-midi à des moments indi-qués par le Commandant du Groupement en tenant compte des heures auxquelles ces fronts seront occupés par d'autres dispositifs, en prin-cipe :

- le matin jusqu'à 10 heures
- le soir à partir de 17 heures,

les Groupes de Chasse d'Armée travaillant généralement entre 11 et 16 heures. L'expé-rience que l'on a de l'activité de l'Aviation adverse montre qu'une telle mesure de précau-tion est indispensable pour éviter la rencontre des dispositifs ennemis que les missions de pro-tection font lever dans la majorité des cas.

Afin que les pilotes repèrent les points carac-téristiques du Secteur aux différentes altitu-des, et pour avoir des garanties suffisantes de sécurité, les reconnaissances seront exécutées comme suit :

— chaque sortie comportera la reconnaissance du front d'une seule Armée ;

— ce front sera reconnu simultanément par les deux escadrilles (constituant chacune au moins une patrouille triple), l'une à 4500 m, l'autre à 7500 m.

— le Commandant de Groupe se tiendra en liaison avec le guet du Secteur survolé et renseignera ses patrouilles.

Il est indiqué que les patrouilles de chasse ennemies pénètrent fréquemment à 20 ou 30 kms à l'intérieur de notre territoire sur le front des deux Armées considérées, principalement au delà de la vallée de la Sarre et du plateau de Rohrbach.

En cas de rencontre avec de telles patrouilles ou des reconnaissances qui, depuis quelques jours, sont systématiquement protégées par des patrouilles de Me 110 (parfois une dizaine), les patrouilles du G.C. 1/8 ne devront pas hésiter à attaquer ; elles le feront en s'efforçant de réaliser la surprise et arrêteront la poursuite à 10 km au plus au delà de la frontière ; toute poursuite menée par un avion isolé sera obligatoirement arrêtée à la frontière.

Le Commandant du G.C. 1/8 rendra compte au Commandant du Groupement dès que ces reconnaissances auront été terminées.

III — Les pilotes du G.C. 1/8 n'ont pas encore effectué de missions de Chasse d'Armée ; il faut qu'ils y soient préparés et il faut aussi vérifier comment se comporte le BLOCH 152 dans l'exécution de ces missions.

A cet effet, lorsque les reconnaissances de Secteur auront été faites, des patrouilles du G.C. 1/8 (en principe trois), seront mises, sur l'ordre du Commandant du Groupement, en renforcement du Groupe de Chasse de la III^e

Armée (G.C. III/3, terrain de base : Toul Croix de Metz) ou de la IV^e Armée (G.C. III/3, terrain de base : Toul-Ochey) afin d'être incluses dans les dispositifs de protection mis en œuvre par ces Groupes (initialement aux étages inférieurs des dispositifs). Les patrouilles iront atterrir en temps voulu sur le terrain du G.C. d'Armée et seront, pour l'exécution des missions, aux ordres du Commandant de ce Groupe ; en fin de mission, elles reviendront atterrir sur le terrain de Velaine en Haye.

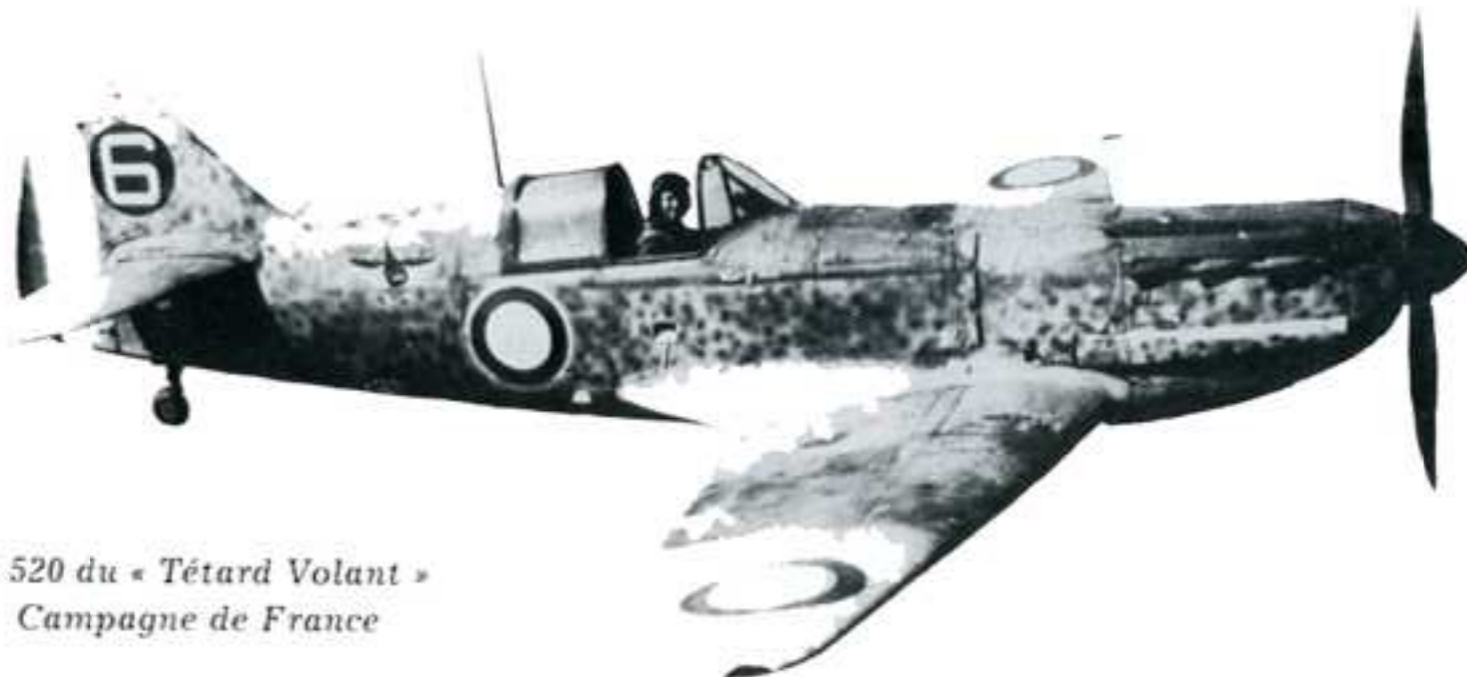
Il sera procédé de la sorte pour la totalité des

pilotes aptes aux missions de guerre, chacun d'eux devant effectuer trois missions de cette nature.

Le Commandant du G.C. 1/8 rendra compte au Commandant du Groupement dès que ce travail aura été achevé.

IV — La participation du G.C. 1/8 à la manœuvre de destruction menée par le Groupement est fixée dans l'ordre d'opérations n° 18 du 5 avril 1940, dont le Commandant de Groupe a déjà reçu un exemplaire.





*D 520 du « Tétard Volant »
Campagne de France*

VI — Le Commandant du G.C. 1/8 a déjà fait faire auprès du Groupement une liaison en vue d'y recueillir les renseignements relatifs aux transmissions et aux comptes-rendus.

Il vérifiera qu'il est sur ces points en possession de tous les renseignements voulus ; il demandera au Commandant de Groupement ceux qu'il estimerait encore nécessaires.

Le Colonel DUMEMES

Commandant le Groupement de Chasse n° 22

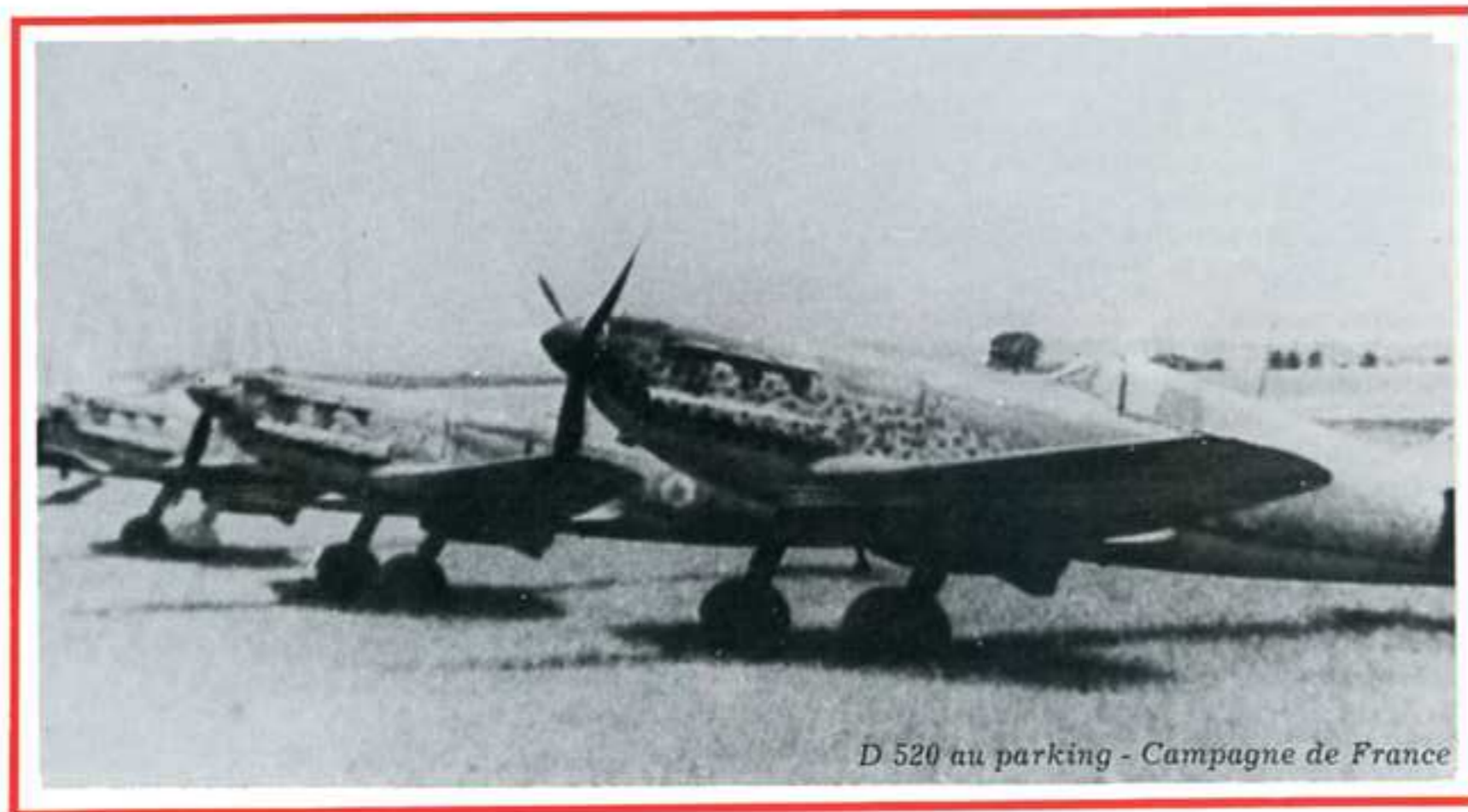
Signé : DUMEMES

V — Dans la manœuvre de D.A.T., la mission du G.C. 1/8 comportera :

— à l'initiative du Commandant de Groupe, la couverture aux vues de son terrain de base ;

— sur l'ordre du Commandant du Groupement, la participation aux concentrations au retour sur les expéditions ennemies venant de l'Ouest ou du Sud et passant à portée de son intervention.

Dans ce but, une patrouille simple devra, chaque jour, être tenue en alerte du lever du jour à 8 heures ; pour le reste de la journée, à moins d'indication contraire, les effectifs disponibles seront mis par tiers en position d'alerte, d'attente et de repos.



D 520 au parking - Campagne de France

Souvenir de la Campagne de France

12 h 30 - La patrouille simple - Lieutenant Bouysse, Sous-Lieutenant Thollon, Sergent Darlay couvre le secteur Nancy - Pont à Mousson. Elle prend, vers 8 300 mètres, le contact d'un peloton de cinq He 111 à quelques kilomètres à l'est de Pont à Mousson. Les bombardiers ennemis sont protégés par plusieurs patrouilles de Me 109 et 110.

attaque, elle est prise à partie à son tour, par des MESSERSCHMITT ; chacun de nos chasseurs se trouve assailli par plusieurs d'entre eux.

Combat tournoyant : les BLOCH se dégagent mutuellement en attaquant les MESSERSCHMITT. Le Lieutenant Bouysse encaisse un obus dans le nez du moteur et une dizaine de balles dans les plans et dans l'empennage ; les autres



Avion bombardier HEINKEL 111

La patrouille rompt le contact et regagne le terrain. Une fois de plus les canons des BLOCH ont été pour la plupart hors d'état de tirer.

Dans l'après-midi du 10 mai tous les terrains de la région sont attaqués. Seule, la base d'opérations aériennes de Velaine en Haye n'a pas reçu le « baptême des bombes ». Il s'en est fallu de peu cependant, et le personnel demeuré à terre considère, avec une attention désormais exempte d'ironie, les tranchées-abris aménagées, depuis l'arrivée du groupe sous la direction expérimentée du Lieutenant Bouysse.

Le Sous-Lieutenant Lamaison prend, le 10 au soir, le commandement provisoire de la 2^e escadrille.



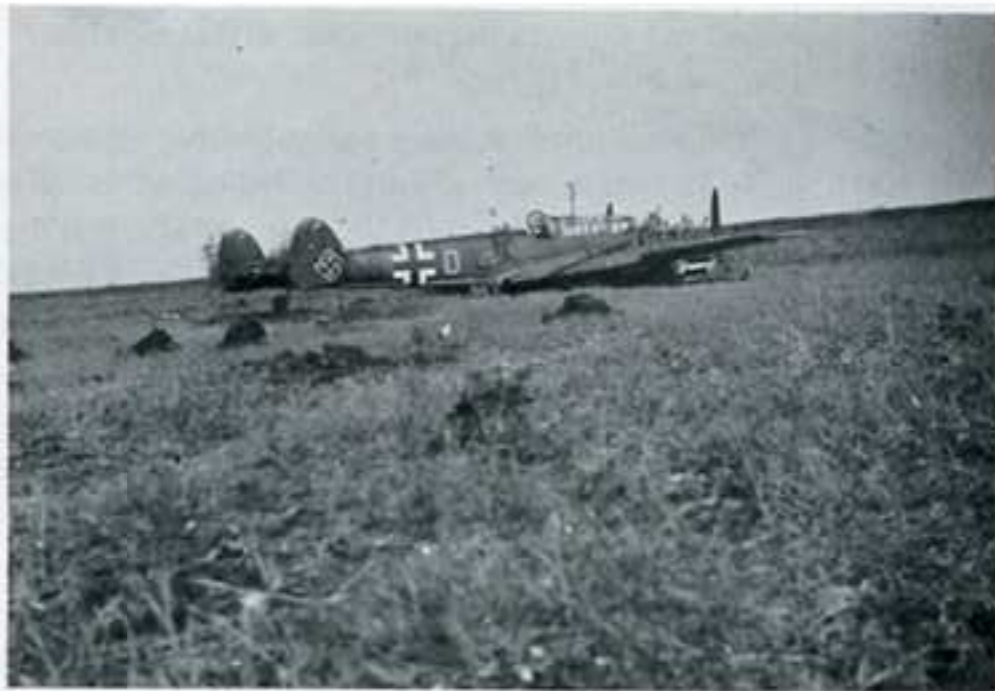
MB 152 - Avion du même type qui abattit le ME 110 vers Pont à Mousson

La radiophonie du Lieutenant Bouysse, chef de patrouille, fonctionne mal, le Sous-Lieutenant Thollon prend le commandement de la patrouille. Celle-ci s'engage contre les bombardiers ; mais au moment où elle prononce son

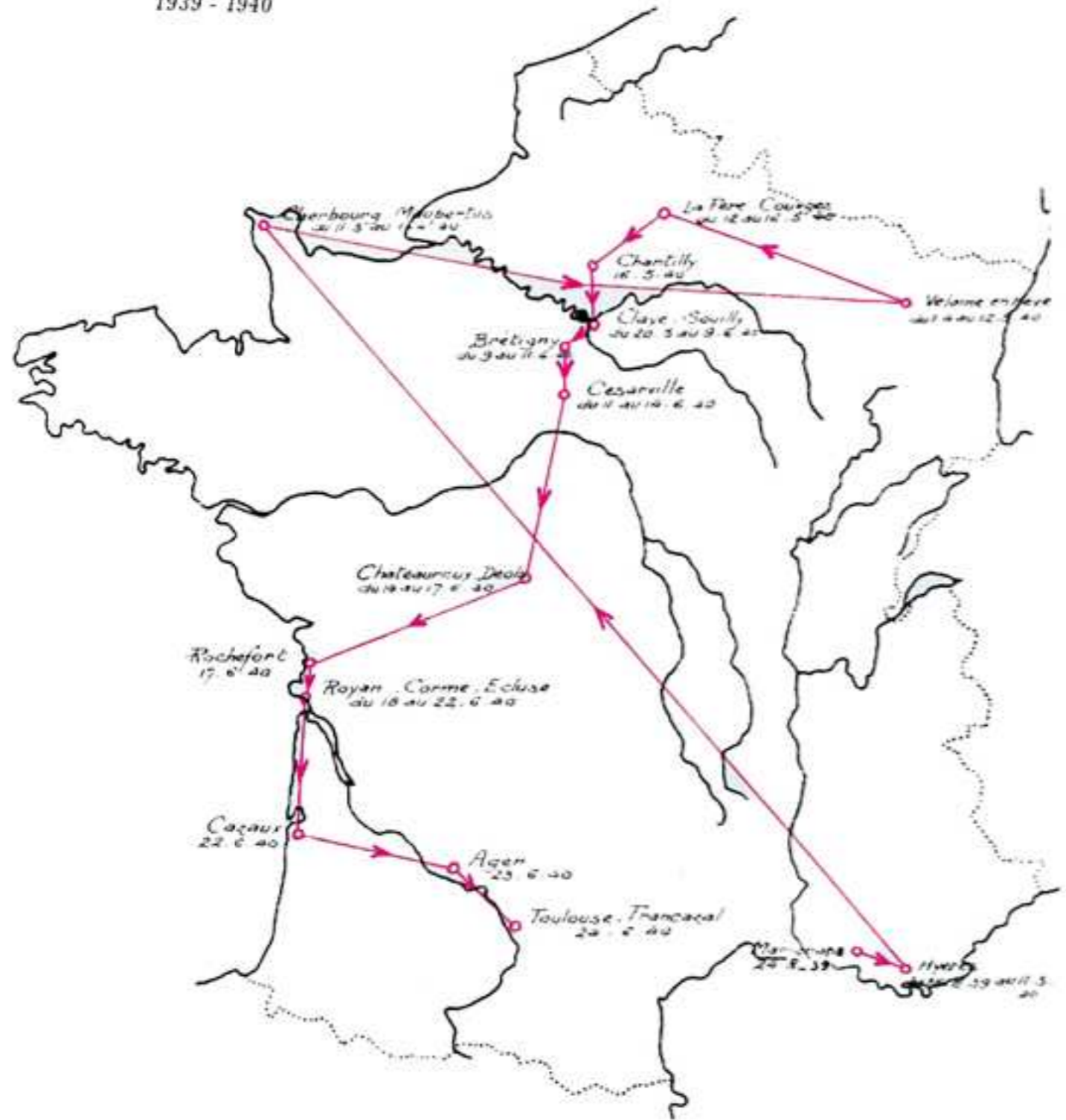
BLOCH sont plus ou moins atteints ; mais l'un des MESSERSCHMITT 110 durement touché par le Sergent Darlay, tombe en vrille en émettant de la fumée, et disparaît dans la région de Pont à Mousson.



Chasseur MESSERSCHMITT 110



Stationnements successifs
du Groupe de Chasse 1/8
pendant la Campagne
1939 - 1940



Le Groupe de Chasse 1/8 en Indochine

COMMANDEMENT DES FORCES AERIENNES FRANÇAISES EN EXTREME-ORIENT

Reconstitué à Bizerte le 15 mars 1951 sous les ordres du Commandant Charvet, le Groupe de chasse « Saintonge » avait hérité de toutes les traditions glorieuses du Groupe de Chasse 1/8.

Au Palmarès brillant de ses deux Escadrilles, le « Trident Ailé » de la 3 C 2 et le « Lion Bondissant » de la 3 C 3 s'ajoutera désormais celui des trois années de combats auxquels le Groupe a pris part en Indochine apportant sans relâche l'aide la plus précieuse aux Unités de l'Armée de Terre. De septembre 1951 à juillet 1954, le Groupe de Chasse « Saintonge » a participé à toutes les opérations qui se sont déroulées au Tonkin tant en appui direct qu'en actions indépendantes.



Chargement d'une roquette sur F 8 F
à Dien-Bien-Phu



Chargement d'une bombe sur F 8 F
à Dien-Bien-Phu

Grâce à l'impulsion de chefs jeunes et énergiques, le Commandant Charvet, le Commandant Guerin, le Commandant Chancerelle, le Capitaine Poste, grâce à l'allant et au courage de ses pilotes et de tout son personnel au sol, le Groupe de Chasse « Saintonge » a brillamment rempli sa mission.

« Nghia-Lo, Hoa-Binh, Mercure, Turgo, Na-Sam, Mouette, Hirondelle, Auvergne », telles sont les autres opérations au cours desquelles il s'est distingué.

Effectuant 15 208 heures de vol de guerre n° 2 en 14 679 sorties, il a obtenu de magnifiques résultats au prix de la perte de 19 de ses pilotes tandis que 84 avions étaient touchés par la D.C.A. rebelle.

Trois fois cité à l'ordre de l'Armée Aérienne pour ces opérations en Extrême-Orient, il a inscrit sur ses fanions une nouvelle page de gloire qui enrichit le patrimoine de l'Armée de l'Air.

Le Groupe de Chasse « Saintonge » est aujourd'hui dissous. Ses fanions et son livre d'Or vont regagner la France.

Il est à souhaiter que ses magnifiques traditions servent bientôt de guide à un nouvel Escadron doté d'avions modernes à réaction au sein d'une Escadre de Chasse.

Le Général de Division Aérienne
H. ARCHAIMBAULT
Commandant les Forces Aériennes Françaises
en Extrême-Orient
signé : ARCHAIMBAULT



En attendant la mission
dans l'abri souterrain à Dien-Bien-Phu

Le Groupe de Chasse 1/8 en Indochine

Au cours de janvier et février 1954, de nombreuses attaques au napalm sont exécutées : Giap-Nhi, Maï-Xa, Lechi, Thuy-Chi, Nam-Dinh, Vu-Nu, Dinh-Cuo. En outre, quelques convoys ont lieu vers Dien-Bien-Phu.

En février, 388 sorties ont été exécutées en 268 heures de vol. Ont été largués : 180 tonnes de bombes et 360 bidons de napalm.

Au cours du mois de mars, les interventions au profit du camp retranché de Dien-Bien-Phu se multiplient : 110 sorties en 63 heures. Dans le Delta : 284 sorties sont exécutées en 225 heures de vol.

Les actions destinées à soutenir le camp retranché vont se poursuivre au cours des jours qui suivent : le 7 avril, attaque des batteries de D.C.A. rebelles qui se révèlent très actives : le 16, violent bombardement des positions Vietminh autour de Dien-Bien-Phu. Les points d'appui tombés aux mains de l'ennemi : Huguette, Corinne, Béatrice sont immédiatement attaqués.

197 sorties en 36 heures de vol sont effectuées en avril au profit de Dien-Bien-Phu sur un total de 545 sorties opérationnelles en 680 heures de vol. Le groupe reçoit, d'ailleurs, le 30 avril, les félicitations du Général de Castries, commandant du camp retranché. Jusqu'à l'occupation complète de Dien-Bien-Phu par l'ennemi le 7 mai, le groupe va poursuivre ses attaques pour soutenir les derniers défenseurs (une cen-



Aux avions ! - Sortie d'un abri souterrain à Dien-Bien-Phu

taines de sorties opérationnelles pendant les derniers huit jours qui constitueront ce qu'on a appelé l'opération « Castor »).

Du 20 novembre 1953 au 7 mai 1954, le groupe I/22 aura exécuté 1371 sorties au profit de Dien-Bien-Phu auxquelles s'ajoutent 1326 sorties dans le delta tonkinois.

Le mois de mai sera consacré à des attaques quotidiennes sur les points sensibles du Delta et à des coupures de routes.

Le 31 mai, le Capitaine Delin prend le commandement en second du groupe et le Lieutenant Castillon du Perron assume celui de la 1^{re} escadrille.

En mai, 581 sorties ont été exécutées en 578 heures de vol et 376 tonnes de bombes ont été larguées.

En juin, les attaques et bombardements se poursuivent sur les nombreux points sensibles et localités où les rebelles se manifestent. Nous touchons à la fin de la guerre d'Indochine, mais l'activité aérienne demeure toujours intense : 522 sorties exécutées en 556 heures de vol, 340 tonnes de bombes larguées, 393 bidons de napalm, 244 roquettes tirées, 674 bombes de 1000 lbs.

Jusqu'au 27 juillet, date officielle du cessez-le-feu, le groupe I/22 sera engagé sans interruption.



*Sur la piste, à Dien-Bien-Phu
Paré au décollage !*

L'époque Marocaine

Stationnée à Rabat-Salé, au Maroc, la 8^e Escadre de Chasse se trouve constituée de deux escadrons au moment où elle va recevoir le Vampire.

Le 1/8 « Maghreb » est l'héritier du C.E.R.A.A. (Centre d'Entraînement des Réserves de l'Armée de l'Air) de Rabat créé le 1^{er} janvier 1950 avec une dotation initiale de Vanneau et de Thunderbolt, et dont la mission est semblable à celui de Villacoublay dont l'historique est évoqué dans le chapitre consacré plus loin à la 10^e Escadre.

Ce C.E.R.A.A. devient C.E.R.A. (Centre d'Entraînement de la Réserve Active) en février 1951, puis E.M.C.E. 3/10 (Escadron Mixte de Chasse et d'Entraînement) le 1^{er} avril 1951 avec 4 P 47 et 8 MS 472. Mais ce rattachement à la 10^e Escadre de Creil provoque quelques difficultés, et il reprend son appellation à partir du 1^{er} novembre 1951 pour devenir finalement 1/8 « Maghreb » le 1^{er} janvier 1954. Ce nouveau 1/8 qui a repris les traditions de l'E.R.C. 573 de 1938 n'a donc rien de commun avec le G.M. 1/8 « Saintonge » (futur I/22 « Saintonge ») dont les traditions étaient les 3 C 3 et 3 C 2.

D'abord équipé de P 47 portant l'insigne de l'E.R.C. 573, le 1/8 reçoit vers la mi-54 ses premiers Vampire, ceux-ci recevant les codes « 8 P ». Il semblerait que le 2/8 n'ait pas perçu de Vampire, mais directement des Mistral à partir de juillet 1955, en même temps que le 1/8 troque ses DH 100 pour des SE 535.

La 8^e Escadre participe au maintien de l'ordre en A.F.N. et détache régulièrement des avions à Tèlergma pour l'appui des troupes dans le dur secteur du Constantinois, ceci en alternance avec ceux des autres unités équipées de Mistral.

Le 1/8 est donc à Tèlergma du 1^{er} novembre au 17 décembre 1956, puis du 15 mai au 15 juin 1957, et enfin du 3 janvier au 5 février 1958. Quant au 2/8 « Languedoc », il envoie ses détachements du 17 décembre 1956 au 16 janvier 1957, du 22 juin au 5 août de la même année, et enfin du 5 février au 2 avril 1958. C'est pendant ce troisième « tour » que le N° 115 « 8 QW » du Lieutenant Sapin est touché par les tirs de l'A.L.N. au cours d'une passe de mitraillage, se crashe, et prend feu. Le pilote, gravement blessé, est heureusement sauvé.



MISTRAL à Marignane - au sortir de l'usine

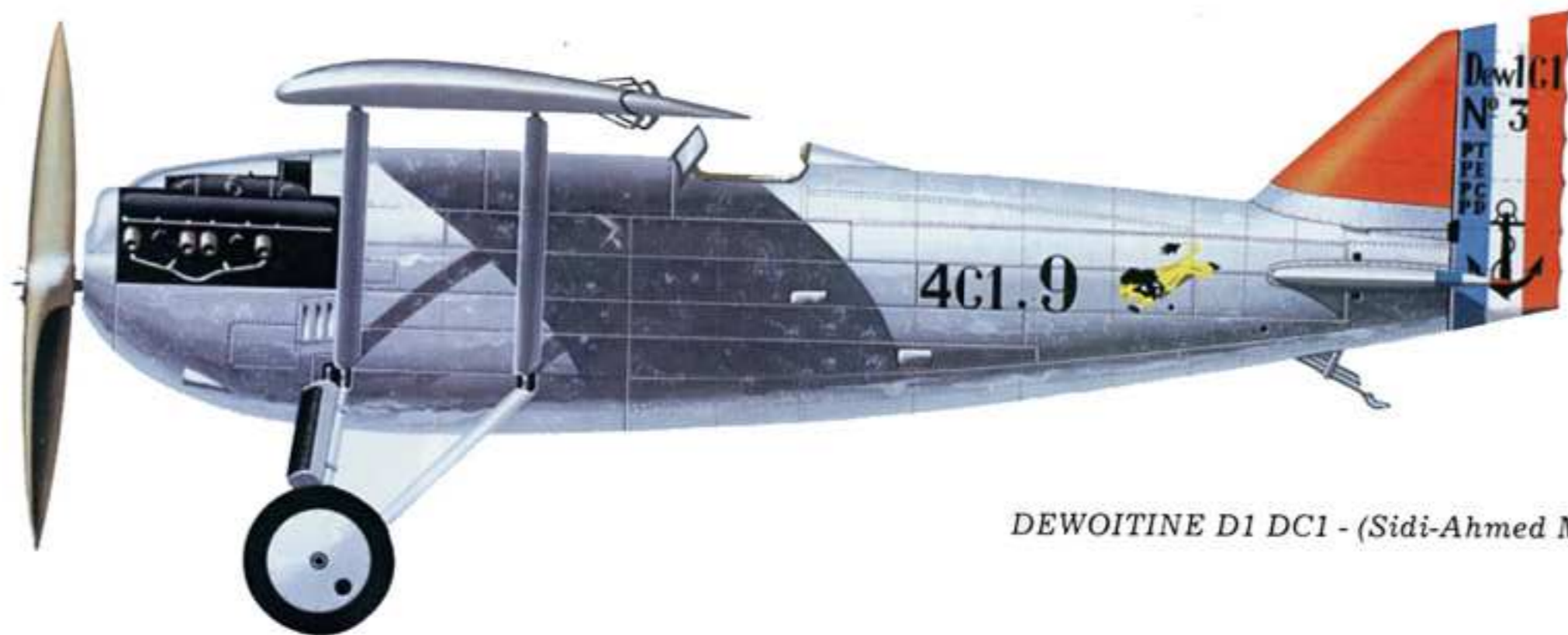


MYSTÈRE IV sur la côte landaise

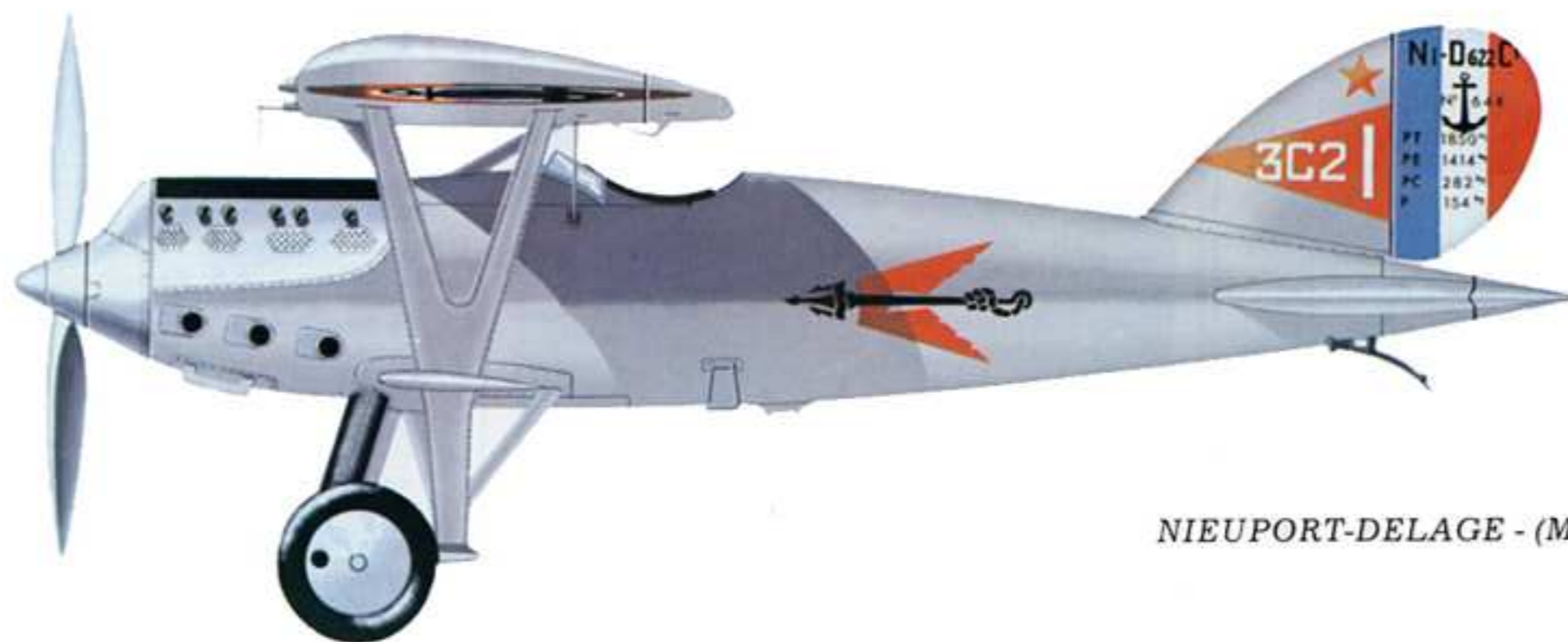
Il se révèle cependant bien vite que le Mistral n'est pas la machine idéale pour l'appui-feu rapproché, et il cède bientôt le pas aux T 6, Fenec et Skyraider. Début 60, une nouvelle mission est confiée à la 8^e E.C. : celle du mûrissement opérationnel des jeunes pilotes de chasse sortant de l'école de Meknès, après qu'elle ait été retirée à la 6^e Escadre d'Oran.

A la même époque, quelques appareils de la 8^e E.C. sont détachés à Meknès pour assurer les dernières promotions avant le rapatriement de l'école en métropole.

Les premiers Mystère IV A arrivent le 4 juin 1961, et la 8^e E.C., dernière grande unité française volant encore sur Mistral, abandonne ses appareils et quitte le Maroc à la fin de 1961 pour faire mouvement sur Nancy.

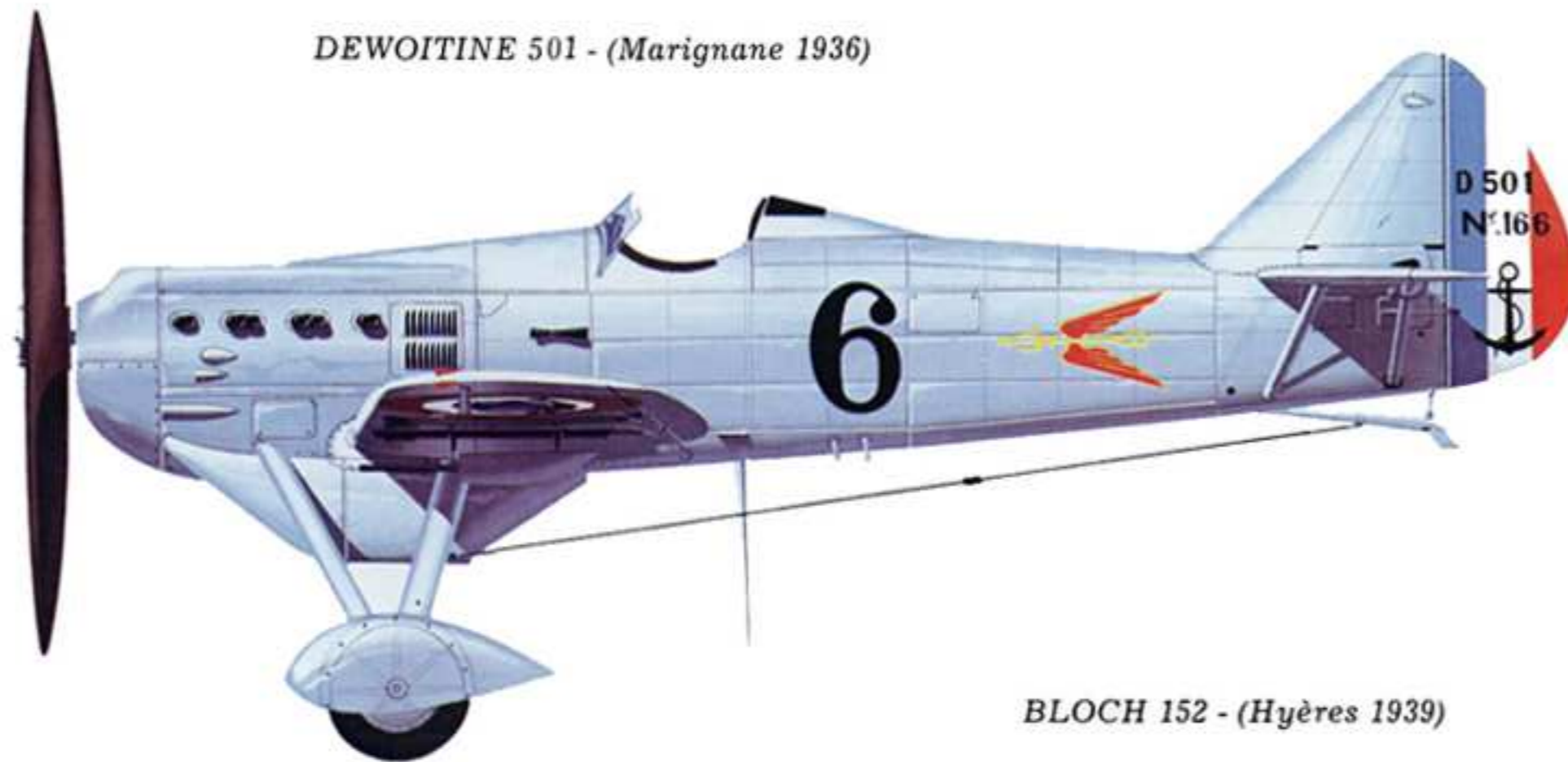


DEWOITINE D1 DC1 - (Sidi-Ahmed Mars 1926)

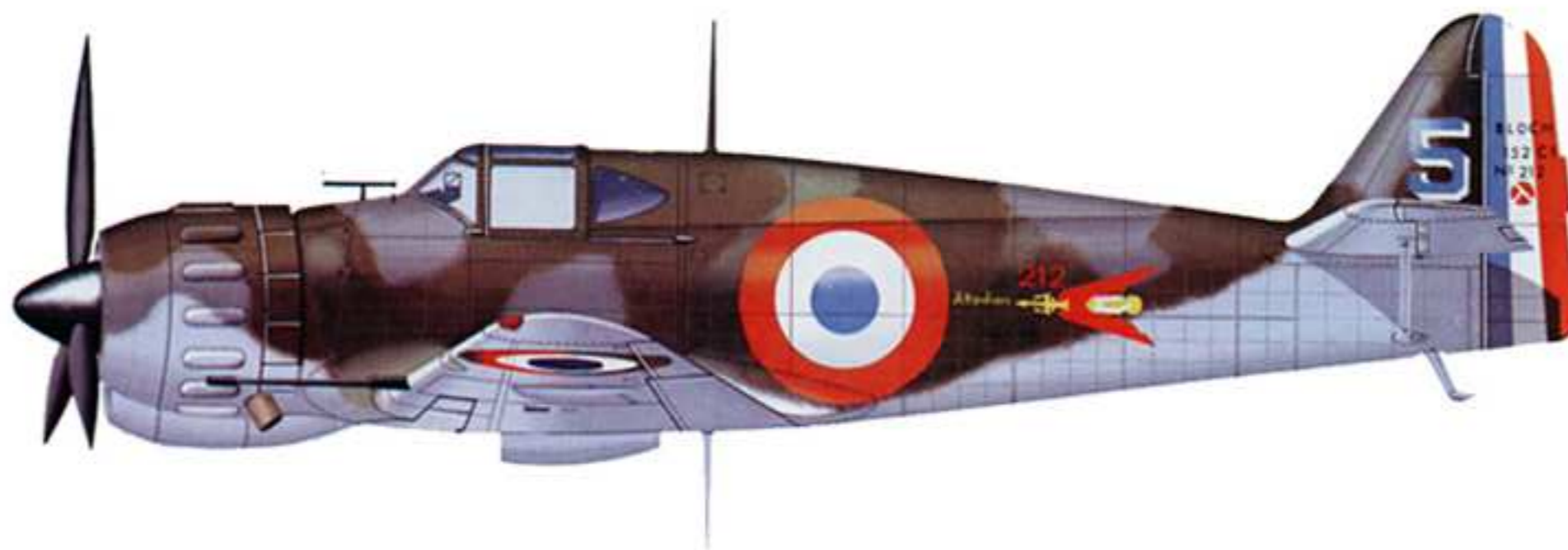


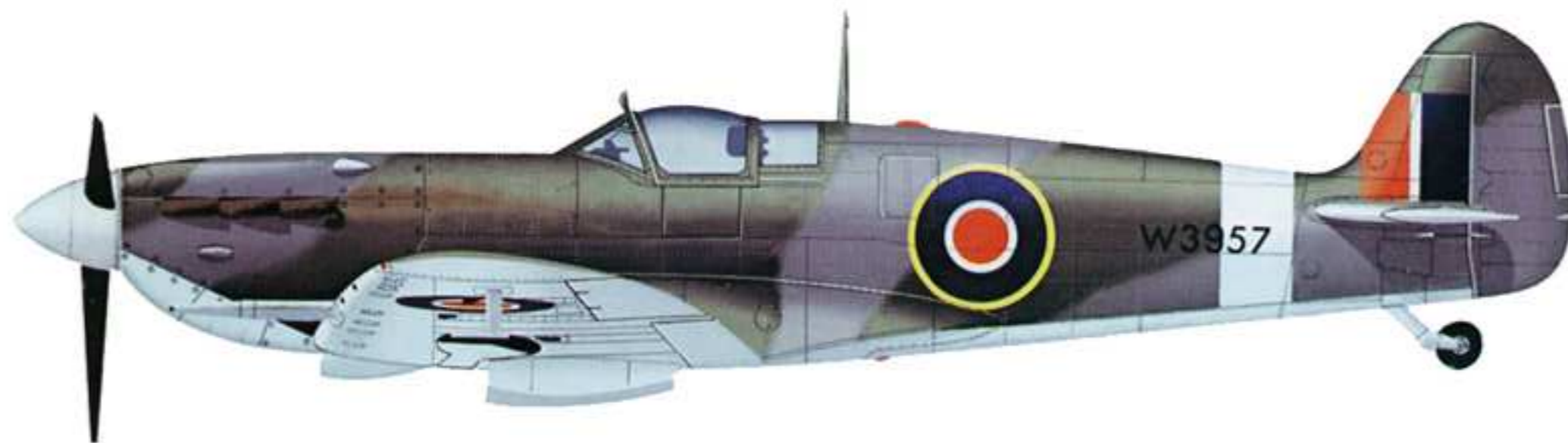
NIEUPORT-DELAGE - (Marignane 1931)

DEWOITINE 501 - (Marignane 1936)



BLOCH 152 - (Hyères 1939)





SPITFIRE 5B - (Bordeaux-Mérignac Février 1945)



DEWOITINE 520 - (Toulouse 1^{er} Décembre 1944)



GRUMMAN F8F 1B « BEARCAT » - (Bach-Maï Indochine 1951)



MYSTÈRE IV - (Rabat-Salé 10 novembre 1960)

ALPHAJET



MYSTERE IV - (Cazaux 1^{er} Février 1964)





L'Alphajet à la 8^e Escadre de Chasse

L'ALPHAJET est un biréacteur biplace en tandem construit en coopération entre Dassault-Breguet et la firme allemande Dornier.

Cet avion est conçu pour l'entraînement avancé des pilotes de chasse et a une capacité d'appui-feu.

Les deux réacteurs qui le propulsent ont chacun une poussée de 1300 kg et lui permettent

d'atteindre une vitesse maximale de 1000 km/h et une altitude maximale de 16 500 m. Son poids à vide est d'environ 4 tonnes et son poids maximum est de 7,5 tonnes.

Cet appareil équipe, depuis le mois de novembre 1983, la 8^e Escadre de chasse implantée sur la base de Cazaux. La mission de cette escadre est la transformation opérationnelle des pilotes de chasse et, en particulier, l'entraînement au tir air-air et air-sol.



La mission du 1/8



A la sortie de l'Ecole de Chasse de Tours, le jeune pilote qui vient d'être macaronné rejoint la 8^e Escadre de Chasse de transformation opérationnelle. Le stagiaire a encore beaucoup à apprendre avant de rejoindre un escadron opérationnel.

C'est ici qu'en quatorze semaines, le nouveau breveté se transforme en pilote de combat.

Qu'il s'agisse de tir air-air ou tir air-sol, le jeune aborde, à la 8^e Escadre de Chasse, un chapitre très nouveau et ardu de sa formation, non seulement sur le plan technique mais aussi sur le plan psychologique. Il faudra, tout en préparant son métier de pilote de chasse, qu'il acquière responsabilité et autonomie.

L'apprentissage du métier débutera par une semaine de stage « survie », puis une trentaine d'heures de cours au sol lui seront dispensées traitant de la circulation aérienne (très importante à Cazaux), des zones de tir et de ses futures missions.

Les dix premières heures de vol seront consacrées à la tenue de place en formation de manœuvre, tout en développant ses qualités de



Tir de roquettes sur Captieux



En route pour Captieux en 125 ?



chasseur et lui inculquant la nécessité impérieuse d'une bonne surveillance du ciel. Au cours de la phase N.T.B.A. (16 heures) le pilote stagiaire prendra conscience de l'importance de la juste décision au bon moment.



La mission du 1/8

Enfin, le tir qui reste l'apprentissage du métier, quelques huit missions de tir air-air au canon sur panneau rapide tracté, caractérisant les véritables qualités du chasseur. Dix missions air-sol au cours desquelles les tirs canon, roquettes et bombes seront enseignés confirmant l'adresse et la précision du pilotage.

Cinquante heures de vol seront ainsi dispensées, du vol de nuit à la manœuvre basse altitude, de la voltige au combat de patrouille.

Au cours de ce stage très dense, le pilote dépassera les problèmes du pilotage, tout en apprenant son rôle d'équipier, en s'intégrant dans un dispositif et appuyant le leader de ses yeux.

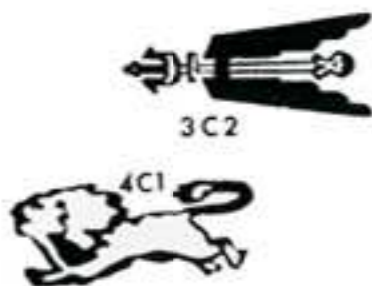
Vient alors « l'amphi-garnison » et l'affectation dans un escadron de combat du Commandement Air des Forces de Défense Aérienne (C.A.F.D.A.) doté de Mirage 2000 et Mirage F1 ou de la Force Aérienne Tactique (F.A.Tac.) doté de Mirage III, Mirage F1 CR et Jaguar.



**LISTE DES COMMANDANTS
DE L'ESCADRON DE CHASSE 1/8
« SAINTONGE »**

1936 Commandant KOECIN SCHWARTZ
1937 Commandant COLIN
1942 DISSOLUTION
1944 Commandant THOLLON
1946 DISSOLUTION
1951 Commandant CHARVET
1952 Commandant GUERIN
1954 Capitaine DELIN
1955 Capitaine POSTE
1956 DISSOLUTION
1961 Capitaine GUILLAUMET
1964 Capitaine TRICLIN
1964 Capitaine DOUILLET

1965 Capitaine GUEGUEN
1967 Capitaine BALLOUHEY
1969 Capitaine SCAVENIUS
1970 Capitaine CHIROUZE
1972 Capitaine DE BEAUREGARD
1974 Commandant BRUNEAU
1976 Commandant LEMOINE
1978 Commandant OLIVES
1979 Commandant LE FUR
1981 Capitaine LAREIDA
1982 Commandant BOUCHARD
1983 Commandant SCHNEIDER
1985 Commandant LARROQUE



AMICALE
DE LA
8^e ESCADRE DE CHASSE
SOUVENIR PIERRE COLIN



Quelques anciens lors de la Saint-Eloi 1984 à Cazaux



« Je suis l'ami de mon ami, mais encore plus de l'amitié »

Cette plaquette a été tirée à exemplaires

Exemplaire N°

REMERCIEMENTS

Le Commandant de l'Escadron de Chasse 1/8 « Saintonge » et son personnel remercient vivement toutes les bonnes volontés qui ont contribué à la réalisation de cette plaquette et en particulier le Service Historique de l'Armée de l'Air.

Rédaction : SGC GILLI, SLT BERNARD,
CDT LARROQUE

Photos : S.H.A.A., SLT BERNARD, SGC GILLI,
CDT LARROQUE, ADJ MOREAU

Copyright E.C. 1/8 « Saintonge » 1986

Impression et réalisation avec
l'aimable concours de l'Imprimerie
de la Base aérienne 721 de Rochefort